



Plan directeur communal, volet mobilité :

A / Réseau routier et stationnement

B / Mobilité douce

Suivi des modifications

Mis en consultation publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 12 du 20 mars 2015
 Mis en consultation publique complémentaire par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 3 du 22 janvier 2016
 Mis en consultation publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° ... du

Adopté par le Conseil communal de Givisiez,

le

La Syndique La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC),

le

Le Conseiller d'Etat, Directeur



Echelle : 1 : 5000
 Format : 0.60 x 0.79 m

Légende

	Existant / Satisfaisant	A améliorer	A créer	A supprimer
Réseau de mobilité douce				
Chemin piéton, trottoir	
Bande ou piste cyclable	-----	-----	-----	
Chemin mixte (piétons et cycles)	-----	-----	-----	
Traversées piétonnes				
Périmètre VALTRALOC	-----	-----	-----	
Secteur de modulation du trafic	■	■	■	
Pont	■	■	■	
Station VLS	■	■	■	
Stationnement cycle	■	■	■	
Sentier pédestre régional			
Itinéraire pédestre régional, "Gruyère-Murten" (81)			
Itinéraire cycliste régional, "Route de l'ancien régime bernois"			
Réseau pendulaire Catégorie A, selon planification cantonale			
Transport public				
Halte ferroviaire	■	■	■	■
Arrêt de bus	●	●	●	■
Stationnement				
Stationnement public	P	P	P	
Autre				
Zone à bâtir	■	■	■	■
Aire forestière	■	■	■	■
Cours d'eau	—			
Bâtiments non cadastrés	*			

Légende ajustée au contenu du plan.

